

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 8 août 2022, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h

2022.08.182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Résolution – Approbation de la lettre d'entente 2022-08 avec le syndicat SCFP-section 5128 concernant la reconnaissance des employés – ajustement à l'IPC
 - 5.2 Résolution – Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative – filiale forestière en Outaouais et Laurentides
 - 5.3 Résolution – Remboursement de taxes à Aéro-Loisirs pour le rôle d'évaluation 2017-2018-2019
 - 5.4 Résolution – Nomination de madame Karine Paquette à titre de directrice générale adjointe par intérim
 - 5.5 Résolution – Réduction des services de l'urgence au Centre de services de Rivière-Rouge et détournement des ambulances vers d'autres centres hospitaliers
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Résolution – Autorisation d'un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.2 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.4 Résolution – Acceptation de la soumission de TECNIC pour la formation de véhicule lourd classe 3
 - 6.5 Résolution – Acceptation de la soumission de TECNIC pour la formation sur le déneigement
 - 6.6 Résolution – Acceptation de la soumission de Toiture de la Lièvre pour diverses réparations à la toiture de l'hôtel de ville À dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Résolution – Embauche de monsieur Mario Poulin consultant en Génie civil à titre d'inspecteur municipal sous contrat
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
10. **BIBLIOTHÈQUE**
11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

- 11.1 Avis de motion et dépôt du règlement 2022-177 remplaçant le règlement 2008-036 relatif à la perception des frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
- 11.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-178 relatif à l'abrogation du règlement numéro 2019-141 sur la gestion des installations sanitaires
- 11.3 Avis de motion et dépôt du règlement 2022-180 abrogeant et remplaçant le règlement 2017-118 décrétant les règles sur le brûlage
- 12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022.08.183 **APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX**
RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à la majorité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2022.08.184 **RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2022-08 AVEC LE SYNDICAT SCFP-SECTION 5128 CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS - AJUSTEMENT À L'IPC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation rapide de l'indice des prix à la consommation (IPC) est un enjeu majeur pour les employés et l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît la valeur et l'importance de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les parties entretiennent de bonnes relations;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la lettre d'entente 2022-08 avec le Syndicat SCFP-Section 5128.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.185

RÉSOLUTION - DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE EN PLANIFICATION COLLABORATIVE - FILIALE FORESTIÈRE EN OUTAOUAIS ET LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides, aux termes de la résolution 2022-R-AG229;

ATTENDU la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;

ATTENDU que suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

ATTENDU que les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000 \$/ha à échéance;

ATTENDU la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif sur une période de 6 ans;

ATTENDU que cet investissement permettrait d'assurer la viabilité la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

ATTENDU que les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à Mme Nadine Girault, ministre responsable des Laurentides.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.186

RÉSOLUTION – REMBOURSEMENT DE TAXES À AÉRO LOISIRS POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT la décision du tribunal administratif, section des affaires immobilières en matière de fiscalité municipale, rendue le 19 juillet 2022 pour le matricule 0641-43-9019 en lien avec le rôle 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le recours porte sur l'exactitude de l'inscription au rôle de l'évaluation foncière pour l'immeuble dont l'évaluation inscrite au rôle est de 229 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'après examen, le Tribunal considère qu'il y a lieu de modifier le rôle conformément à la recommandation formulée par l'évaluateur agissant pour la partie intimée et dûment acceptée par la partie requérante, et ce, en application des dispositions de l'article 142.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour ces motifs, le Tribunal accueille le recours et détermine la valeur réelle de l'unité d'évaluation à 158 600 \$ au rôle d'évaluation contesté soit 2017-2018-2019;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

DE REMBOURSER les taxes à Aéro Loisirs au montant de 3,576.73 \$ pour le rôle contesté soit 2017-2018-2019;

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2021.08.187

RÉSOLUTION - NOMINATION DE MADAME KARINE PAQUETTE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Dupuis, directrice générale et greffière-trésorière, est en arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicki Emard, directrice générale adjointe assume l'intérim à la direction générale durant le congé de madame Dupuis;

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Paquette s'est montrée intéressée à assurer l'intérim du poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE madame Paquette est à l'emploi de la municipalité depuis plus de 15 ans et détient une solide expérience dans le domaine municipal;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Karine Paquette comme directrice générale adjointe par intérim durant l'absence de la directrice générale, rétroactivement au 25 juillet 2022. Le tout en respect de l'article 9.24 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.188

RÉSOLUTION - RÉDUCTION DES SERVICES DE L'URGENCE AU CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-ROUGE ET DÉTOURNEMENT DES AMBULANCES VERS D'AUTRES CENTRES HOSPITALIERS

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier de Rivière-Rouge dessert une clientèle bien plus large que la seule population de la Ville de Rivière-Rouge, soit les municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle, comme la municipalité de Nominigüe, la municipalité de La Macaza, la municipalité de L'Ascension ou encore la municipalité de Lac-Saguay, mais aussi certaines

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

autres de la MRC des Laurentides, telles que la municipalité de Labelle et la municipalité de La Minerve, le tout ci-après nommé les municipalités de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la population des municipalités de la Rouge est composée d'environ 13171 résidents permanents, mais de plus de 26 500 personnes lors des fins de semaines et congés saisonniers, puisque la population de ces municipalités double avec les villégiateurs, et ce, sans compter les touristes de passage;

CONSIDÉRANT que l'âge moyen de la population des municipalités de la Rouge est plus élevé que la moyenne québécoise, ce qui accentue l'importance de la disponibilité et de la proximité des soins médicaux;

CONSIDÉRANT le communiqué de presse du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022 annonçant la réduction des services de nuit à l'urgence de l'hôpital du Centre de services de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h, et ce, dès le 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la note de service du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022, adressée aux entreprises ambulancières des Laurentides, annonçant le détournement de tous les transports par ambulance de la région vers les centres hospitaliers de Mont-Laurier ou de Sainte-Agathe dès le 18 juillet 2022, à l'exclusion expresse de celui de Rivière-Rouge, sauf circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que ce réacheminement des patients des municipalités de la Rouge vers des centres hospitaliers plus éloignés a un impact considérable sur le coût du transport ambulancier que ceux-ci doivent défrayer;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces frais excédentaires, plusieurs patients sont susceptibles de refuser un transport ambulancier vers un centre hospitalier, alors que leur état de santé l'aurait exigé, ce qui, dans certains cas, pourra avoir des conséquences fatales;

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier de Rivière-Rouge doit être accessible en tout temps pour la population vivant à proximité, sans l'obliger à se déplacer vers un autre centre situé à une distance supérieure à 60 kilomètres;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation du service d'urgence des centres hospitaliers de Mont-Laurier et de Sainte-Agathe, qui dépasse largement le seuil acceptable;

CONSIDÉRANT l'impact négatif du réacheminement de la clientèle avoisinante de la Ville de Rivière-Rouge sur les opérations de ces autres centres hospitaliers, notamment en augmentant directement le taux d'occupation des services d'urgence et incidemment, la qualité des services rendus aux bénéficiaires;

CONSIDÉRANT le manque d'équipements spécialisés disponibles au centre hospitalier de Rivière-Rouge ainsi que la désuétude de ceux en place, rendant le centre hospitalier non-

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

attractif pour le personnel, notamment pour les médecins spécialistes nouvellement diplômés, et affectant ainsi les services médicaux offerts à la population;

CONSIDÉRANT les nombreux investissements au niveau des infrastructures afin de maintenir le centre hospitalier de Rivière-Rouge en bon état;

CONSIDÉRANT que, malgré les multiples demandes des intervenants du milieu des soins depuis bon nombre d'années, les préoccupations et difficultés eu égard à l'offre de services en soins de santé au centre hospitalier de Rivière-Rouge restent lettre morte auprès du gouvernement provincial et du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la question des soins de santé est un enjeu vital pour quiconque, mais plus encore pour la population vivant en région éloignée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, que tous les services de l'urgence du centre hospitalier de Rivière-Rouge soient remis disponibles et opérationnels en tout temps et que les ambulances soient autorisées à se rendre au centre hospitalier de Rivière-Rouge lorsqu'il s'agit du centre le plus proche, et ce, pour tout type d'interventions.

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'une rencontre avec les différents intervenants de la région, dont la Ville de Rivière-Rouge, soit tenue afin de trouver des solutions au problème d'accessibilité et de disponibilité des soins de santé vécu par la population de la MRC d'Antoine-Labelle.

QUE le gouvernement s'engage à investir à court terme dans les équipements de soin de santé pour le centre hospitalier de Rivière-Rouge.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux partis d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités de celle-ci, à la municipalité de Labelle et à la municipalité de La Minerve pour obtenir leur appui;

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

TRAVAUX PUBLICS

2022.08.189

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Firme HKR consultation ingénierie appliquée a vérifié les quantités et recommande le paiement numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 380 165.51 \$ incluant les taxes applicables, sur réception de la quittance pour Les Transporteurs en Vrac Secteur Labelle 07 Inc.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.190

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 41 854.93 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.191

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme Groupe ABS par résolution numéro 2022.02.41 faisant suite à un appel d'offres public regroupé auprès de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 19 578.52 \$ \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.192

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TECNIC POUR LA FORMATION DE VÉHICULE LOURD CLASSE 3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché de nouveaux cols bleus au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite former certains de ses employés afin qu'ils obtiennent leur classe 3 pour les besoins opérationnels du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TECNIC offre la formation pour l'obtention de la classe 3 et qu'il y a possibilité de débiter la formation cet été;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la soumission pour un Forfait 8 heures théorie + 12 heures de conduite (2 sorties de 4 heures avec camion + 4 heures examen) est au montant de 1 399\$ plus les taxes applicables;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de TECNIC pour la formation de véhicule lourd classe 3 au montant de 1 399 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.193

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TECNIC POUR LA FORMATION SUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché de nouveaux cols bleus au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite former l'ensemble de ses employés afin d'être prêt pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie TECNIC offre la formation sur le déneigement ainsi que sur certains aspects de la loi 430, Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE la soumission considère la formation d'un maximum de 10 travailleurs, pour une durée de 4 heures au coût de 125.00 \$ de l'heure plus les taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de TECNIC pour la formation sur le déneigement au montant de 125.00 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.08.194

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TOITURE DE LA LIÈVRE POUR DIVERSES RÉPARATIONS À LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie;

CONSIDÉRANT QUE ce plan consiste à mettre en place un programme visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un montant maximal de 98 579 \$ dans le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer diverses réparations à la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense respecte les modalités des travaux et infrastructures admissible au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée à 100% par le PRABAM

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Toiture de la Lièvre pour effectuer diverses réparations à la toiture de l'hôtel de ville au montant de 13 991.40 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022.08.195

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO POULIN CONSULTANT EN GÉNIE CIVIL À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL SOUS CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dû à la pandémie et aux différentes problématiques du service d'urbanisme et d'environnement, la réalisation de plusieurs inspections après la délivrance de permis a dû être retardée;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser des inspections suite à l'émission de permis, il faut détenir certaines compétences spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Poulin détient ces compétences;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur Mario Poulin comme inspecteur municipal sous contrat en tant que ressource externe pour l'inspection des travaux réalisés dans le cadre des permis émis par le service d'urbanisme de la Municipalité au tarif horaire de 65\$ de l'heure. Le tout rétroactivement au 25 juillet 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Vicki Emard, Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Services professionnels urbanisme portant le numéro de folio.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE
LOISIRS ET CULTURE
BIBLIOTHÈQUE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-177 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2008-036 RELATIF À LA PERCEPTION DES FRAIS POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Brigitte Chagnon, conseillère, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-177 remplaçant le règlement 2008-036 relatif à la perception des frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-178 RELATIF À L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-141 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Brigitte Chagnon, conseillère, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-178 relatif à l'abrogation du règlement numéro 2019-141 sur la gestion des installations sanitaires.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-180 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2017-118 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

Brigitte Chagnon, conseillère, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-180 abrogeant et remplaçant le règlement 2017-118 décrétant les règles sur le brûlage.

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

2022.08.196

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h34.

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard